

## RÉSOLUTION 94 (Bakou, 2025)

**Appuyer la transformation numérique des pays insulaires du Pacifique en vertu de la Déclaration de Lagatoi**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Bakou, 2025),

*considérant*

*a)* que les Ministres des technologies de l'information et de la communication (TIC) des îles du Pacifique ont adopté la Déclaration de Lagatoi sur la transformation numérique dans le Pacifique lors du premier Dialogue ministériel sur les TIC pour le Pacifique, organisé en août 2023 par le Ministère des technologies de l'information et de la communication du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a été réaffirmée par la suite dans le cadre du Dialogue ministériel sur les TIC pour le Pacifique tenu à Suva (Fidji) le 8 août 2025;

*b)* que la Déclaration de Lagatoi constitue une feuille de route sur le numérique et reflète l'engagement commun de travailler ensemble sous le thème "Une région Pacifique intelligente, s'exprimant d'une seule voix – Construire ensemble un avenir numérique pour le Pacifique",

*rappelant*

*a)* la Déclaration de Lagatoi, qui contient un engagement à édifier une région Pacifique inclusive, connectée et dotée de moyens numériques, compte tenu de l'isolement géographique et des défis économiques et sociaux propres aux petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique;

*b)* la Stratégie 2050 pour le Continent bleu du Pacifique, les déclarations associées et l'engagement des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en faveur d'une région bien connectée qui garantisse l'inclusion, l'accessibilité, la sécurité et l'accessibilité financière des infrastructures et des services TIC,

*considérant en outre*

*a)* la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le renforcement de la présence régionale;

*b)* la Résolution 16 (Rév. Bakou, 2025) de la présente Conférence sur les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des PEID, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est transition,

*notant avec préoccupation*

- a) que les pays insulaires du Pacifique sont particulièrement vulnérables aux niveaux extrêmes de dégâts résultant des catastrophes naturelles et de l'élévation du niveau de la mer et qu'ils ne sont pas à même de faire face efficacement à ces catastrophes;
- b) que des télécommunications/TIC de qualité, accessibles et financièrement abordables sont essentielles pour encourager une croissance économique à long terme et fournir des communications plus rapides, plus fiables et sûres, afin de permettre aux communautés d'échanger des informations, d'accéder à des systèmes d'alerte avancée et de garantir la résilience des infrastructures de télécommunication/TIC;
- c) que la situation géographique des pays insulaires du Pacifique fait obstacle à la mise en place de la connectivité des réseaux de télécommunication internationaux dans ces pays;
- d) qu'en dépit de toutes les mesures prises jusqu'ici pour remédier aux disparités existantes en matière de connectivité, les communautés rurales et isolées des pays insulaires du Pacifique, comme les PEID, restent mal desservies, ce qui limite l'accès aux télécommunications/TIC,

*décide de charger le Directeur du Bureau de développement des télécommunications*

- 1 de fournir un appui au développement aux pays insulaires du Pacifique et d'appuyer leurs priorités par l'intermédiaire des programmes d'assistance du Bureau de développement des télécommunications (BDT);
- 2 de continuer de fournir l'appui administratif et opérationnel nécessaire pour recenser les besoins des pays insulaires du Pacifique et assurer une bonne gestion des ressources affectées à ces pays;
- 3 de faire rapport sur cette question chaque année au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications,

*prie le Secrétaire général*

- 1 de mobiliser un appui financier auprès de réseaux existants, notamment des contributions volontaires et des partenariats appropriés, y compris des partenariats public-privé;
- 2 d'inciter les différentes institutions des Nations Unies à apporter un soutien concernant les besoins et les priorités recensés par les pays insulaires du Pacifique en matière de télécommunication/TIC, dans les domaines relevant de leur champ de compétence et de leur mandat,

*exhorte les gouvernements des pays insulaires du Pacifique*

- 1 à encourager la coopération en vue de recenser et de mettre en œuvre des solutions de télécommunication/TIC adaptées aux défis géographiques et économiques propres à la région du Pacifique et à collaborer pour aligner les priorités régionales en matière de TIC;
- 2 à participer activement au renforcement du système de la présence régionale de l'UIT,

*exhorte les autres États Membres et les Membres de Secteur*

- 1 à reconnaître l'approche visionnaire que les pays insulaires du Pacifique ont adoptée pour recenser leurs besoins et priorités dans le domaine des télécommunications/TIC, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Lagatoi;
- 2 à coopérer avec les pays insulaires du Pacifique pour promouvoir des projets et des programmes régionaux, sous-régionaux, multilatéraux et bilatéraux aux fins de la mise en œuvre de la présente Résolution.